

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1915.

Autres publications: Journal de l'assemblée législative; Gazette de la Colombie Britannique; Annuaire de la Colombie Britannique, publié par R. E. Gosnell, prix, frais de poste compris, \$1.15. Rapports annuels: Bureau d'Hygiène; Naissances, Mariages et décès; Hôpitaux des Aliénés. Rapports des Ministres des Terres, Mines, Travaux Publics, Auditeur Général, Surintendant des Assurances, Commissaire des Pêcheries; Inspecteur des manufactures, Garde-chasse provincial, Ecole industrielle pour garçons, Ecole industrielle pour filles, Ministère de l'Agriculture (Rapports 8 et 9); Division des forêts (Ministère des Terres); Arpentage (Ministère des Terres); Droits des eaux (Ministère des Terres); l'Agent Général de la Colombie Britannique; Musée Provincial; Comptes Publics; Ecoles Publiques; Bureau de Botanique, Imprimerie, Archives.

NOTA.—Les rapports des ministères sont envoyés sur demande faite à l'imprimeur du Roi au prix de 50 centins l'exemplaire. On peut obtenir les publications distribuées gratuitement en s'adressant au bureau provincial de renseignements, Victoria, C.B.

TERRITOIRE DU YUKON.

Journaux ordinaires et documents Sessionnels du Conseil Territorial. Les documents Sessionnels contiennent les Rapports des officiers du Territoire, comprenant ceux du Surintendant des Travaux, de l'officier d'Hygiène et de l'essayeur Territorial, de l'inspecteur en chef des licences et du Surintendant des écoles.

XII.—PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1915.

LEGISLATION FEDERALE.

La cinquième session du douzième parlement du Canada tenue à Ottawa du 4 février au 15 avril 1915 a eu pour résultat la passation de 98 lois, dont 24 d'intérêt général et 74 d'intérêt local ou privé. Cette session a été en grande partie consacrée aux mesures occasionnées par la guerre.

Finances de Guerre.—Il était impossible que la déclaration subite de la guerre, qui a arrêté les importations des pays ennemis n'occasionne une diminution du revenu sur les importations. Pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1915, le revenu s'élevait à \$133,073,482 comprenant le revenu de la taxe de guerre qui s'élevait à \$98,057, contre \$163,174,394 l'année précédente; de sorte que la diminution du revenu s'élevait à \$30,000,000. Le Ministre des Finances déclara dans son discours sur le budget, le 11 février, que le Gouvernement avait cru, dans l'intérêt du travail, de poursuivre le programme des travaux publics commencés, mais, de ne pas entreprendre de constructions nouvelles jusqu'à ce que la position financière soit tirée au clair. Il proposa d'emprunter l'argent nécessaire alléguant que cette politique fiscale conserverait aux générations futures la liberté nationale et individuelle et la liberté constitutionnelle. En plus de l'appropriation spéciale de guerre de \$50,000,000 faite en août 1914 (voir l'Annuaire de 1914, page 683) pour les dépenses jusqu'au 31 mars 1915, la loi des appropriations de guerre, 1915, votée le 15 avril (ch. 23) pourvoyait à une somme additionnelle de \$100,000,000 jusqu'au 31 mars 1916, pour pourvoir à la défense et à la sécurité du Canada, à la conduite des opérations navales et militaires, la poursuite du commerce et de l'industrie et l'adoption de mesures